



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC FONTAINEBLEAU, 8 PLACE DE LA REPUBLIQUE 77300 FONTAINEBLEAU
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Monsieur HORN Yannick, représentant de la société 2YHTP S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 171 GRAND RUE 74350 CRUSEILLES,
déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social
correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur HORN Yannick	250	2 500 €
Monsieur HORN Yoann	250	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial :

30087 33862 00021013301 10

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société
actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du
dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature) -

lu et approuvé

JST14

Madame EL AMRANI Meriem
Chargée d'affaires professionnels
meriem.elamrani@cic.fr

CIC Est
FONTAINEBLEAU
8 place de la République
77300 FONTAINEBLEAU